

# Cœur d'Essonne Agglomération

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BASE 217

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 21.0384 en date du 19 février 2021, le Président de Cœur d'Essonne Agglomération a procédé à l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur l'étude d'impact du projet d'aménagement de la Base 217, ciblée sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, et plus particulièrement sur les communes membres du Plessis-Pâté et de Brétigny sur Orge.

Le projet d'aménagement de la Base 217 concerne la reconversion d'une partie de l'ancien site militaire de la base aérienne 217. Un contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) a été signé en 2012. Il a fixé comme objectif pour le site le développement de l'activité économique et la création d'emplois sur le territoire de l'Agglomération. Dans le cadre du CRSD, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération a acquis 300 des 750 hectares de ce site, et défini un « plan guide » qui précise les grandes orientations d'aménagement pour le développement d'activités économiques uniquement sur le territoire de l'agglomération.

L'enquête publique aura lieu **du lundi 15 mars 2021 à 09h00 au vendredi 16 avril 2021 à 17h00 inclus**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.

Le Tribunal Administratif de Versailles, par décision du 3 février 2021 n°E21000005 /78 du Président par intérim du Tribunal administratif de Versailles, a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Yves BOURLAT.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Cœur d'Essonne Agglomération, à la Maréchaussée, 1 Place Saint Exupéry, à Sainte Geneviève-des-Bois (91700). La personne responsable du projet est Monsieur Éric BRAIVE, Président de Cœur d'Essonne Agglomération.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- ◆ D'une part, au format papier dans les lieux d'enquête suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :
  - Siège de Cœur d'Essonne Agglomération, La Maréchaussée, 1 place Saint Exupéry, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
  - Mairie de Brétigny-sur-Orge, Service Urbanisme, 52 rue de la Mairie, 91220 Brétigny-sur-Orge
  - Mairie du Plessis-Pâté, Place du 8 Mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté
- ◆ D'autre part, sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Cœur d'Essonne Agglomération, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.
- ◆ Enfin, sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique accessible sur le site internet de Cœur d'Essonne Agglomération suivant : [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr)

Lieux d'enquête	Jours et horaires habituels d'ouverture au public (sous réserve de modifications en raison des jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles)
Siège de Cœur d'Essonne Agglomération	<b>Lundi</b> : 8h30-12h00, 13h30-18h00 ; <b>Mardi</b> : 8h30-12h00, 13h30-18h00 ; <b>Mercredi</b> : 8h30-12h00, 13h30-18h00 ; <b>Jeudi</b> : 8h30-12h00, 13h30-18h00 ; <b>Vendredi</b> : 8h30-12h00, 13h30-18h00 ; <b>Fermé le samedi</b>
Mairie de Brétigny-sur-Orge	<b>Lundi</b> : 8h30-12h00, 13h30-17h30 ; <b>Mardi</b> : 13h30-17h30 ; <b>Mercredi</b> : 8h30-12h00, 13h30-17h30 ; <b>Jeudi</b> : 8h30-12h00, 13h30-17h30 ; <b>Vendredi</b> : 8h30-12h00, 13h30-16h ;
Mairie du Plessis-Pâté	<b>Lundi</b> : 8h30-12h00, 15h00-17h30 ; <b>Mardi</b> : 8h30-12h00, 15h00-17h30 ; <b>Mercredi</b> : 8h30-12h00 ; <b>Jeudi</b> : 8h30-12h00, 15h00-17h30 ; <b>Vendredi</b> : 8h30-12h00, 15h00-17h30 ; <b>Fermé le samedi</b>

Le dossier d'enquête publique se compose notamment d'une étude d'impact comprenant un résumé non technique, de l'avis de l'Autorité Environnementale et des avis des collectivités et partenaires. L'ensemble des pièces constituant le dossier d'enquête publique pourra être consulté aux lieux d'enquête suscités et sur le site internet de Cœur d'Essonne Agglomération suivant : [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr)

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres spécialement ouverts à cet effet :

- D'une part, sur un registre papier à feuillets non mobiles dans les lieux d'enquête suscités, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles
- D'autre part, sur un registre dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, accessible via le site internet de Cœur d'Essonne Agglomération suivant : [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr)

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur :

- Par voie postale à Cœur d'Essonne Agglomération, La Maréchaussée, 1 place Saint Exupéry, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
- Par courrier électronique à l'adresse qui sera dédiée à cet effet et qui sera communiquée sur le site internet de Cœur d'Essonne Agglomération suivant : [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales sur l'étude d'impact, aux lieux (adresses précitées), jours et horaires suivants :

- Le mercredi 17 mars 2021 de 8h45 à 11h45, au siège de Cœur d'Essonne Agglomération ;
- Le mardi 23 mars 2021 de 8h45 à 11h45, en mairie du Plessis-Pâté ;
- Le lundi 29 mars 2021 de 14h00 à 17h00, au siège de Cœur d'Essonne Agglomération ;
- Le vendredi 9 avril 2021 de 13h30 à 16h00 en mairie de Brétigny-sur-Orge ;
- Le jeudi 15 avril 2021 de 14h00 à 17h00, au siège de Cœur d'Essonne Agglomération.

Dans les 8 jours suivant la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera à Cœur d'Essonne Agglomération qui disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de 30 jours à compter de la date de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur consignera dans un rapport séparé ses conclusions motivées. Il transmettra à Cœur d'Essonne Agglomération l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmises au Président du Tribunal administratif de Versailles qui disposera de 15 jours pour demander au commissaire enquêteur de compléter ses conclusions.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de Cœur d'Essonne Agglomération, dans les mairies des communes de Brétigny-sur-Orge et du Plessis-Pâté, à la Préfecture de l'Essonne et sur le site internet de Cœur d'Essonne Agglomération : [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr)